

L'immigration, un enjeu municipal au Québec ?

David Carpentier

Volume 49, numéro 1, printemps 2025

Migration(s) au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1117718ar>

DOI : <https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.834>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Possibles

ISSN

0703-7139 (imprimé)

2818-2758 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Carpentier, D. (2025). L'immigration, un enjeu municipal au Québec ? *Possibles*, 49(1), 63–71. <https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.834>

Résumé de l'article

Les municipalités québécoises jouent un rôle crucial, mais souvent sous-estimé, dans l'accueil, l'insertion et l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce texte examine l'intervention croissante des municipalités dans ces domaines en répondant à quatre questions clés: pourquoi leur rôle mérite-t-il une attention particulière, quelles sont leurs responsabilités, quelles actions concrètes mènent-elles et quels défis rencontrent-elles? Face au transfert de responsabilités du gouvernement provincial et à l'urgence de répondre aux besoins locaux, plusieurs villes ont adopté des approches structurées pour bâtir des collectivités ouvertes et inclusives. Dans ce contexte, elles doivent concilier leur autonomie limitée avec les contraintes institutionnelles pour surmonter les défis liés à l'immigration. Loin d'être de simples exécutantes ou des relais du provincial, les municipalités doivent être reconnues de facto comme de véritables gouvernements de proximité, avec un potentiel encore à exploiter.

© Possibles, 2025



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'immigration, un enjeu municipal au Québec ?

Par David Carpentier

Les municipalités québécoises jouent un rôle de plus en plus important dans l'accueil et l'insertion des personnes immigrantes, mais aussi plus largement quant à l'inclusion des minorités ethnoculturelles. Que ce soit en matière de zonage des lieux de culte minoritaire, d'accès à la culture commune dans les bibliothèques, de lutte contre le profilage racial ou encore d'établissement des personnes réfugiées, les villes participent à faire de leur collectivité des milieux encore plus ouverts et inclusifs (Carpentier et Fourot 2024).

Toutefois, l'intervention des municipalités sur les enjeux touchant l'immigration demeure à ce jour méconnue. À la lumière de ce constat, je propose dans ce texte une réflexion sur le rôle des pouvoirs publics locaux dans l'accueil, l'insertion et l'inclusion. Plus spécifiquement, j'offre une réponse à quatre questions : pourquoi s'intéresser à ce que font les municipalités dans ces domaines ? Quelles responsabilités assument-elles ? Que font-elles concrètement ? Et finalement, quels défis rencontrent-elles ?

Je soutiens que l'action publique des villes à ce chapitre est façonnée par le cadre institutionnel dans lequel elles interviennent. Les « institutions municipales » étant sous la tutelle des provinces selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, elles ne disposent que de pouvoirs délégués. Bien que le Québec ait récemment reconnu ses municipalités comme des « gouvernements de proximité » et des « partenaires en intégration », leur marge de manœuvre demeure limitée (Mévellec, Chiasson et Fournis 2017). Je démontre qu'elles restent des « créatures de la province » et qu'elles présentent en cela un potentiel d'intervention largement

inexploité en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion.

Sur le plan conceptuel, j'utilise de manière interchangeable les notions de « pouvoirs locaux », « villes » et « municipalités » pour désigner les gouvernements de proximité. Je définis l'accueil comme les premières actions mises en œuvre à l'arrivée des personnes immigrantes, telles que la réception et l'orientation. L'insertion fait écho au processus permettant à ces individus d'accéder aux sphères économique, sociale, politique et culturelle. L'idée d'inclusion renvoie à la transformation des structures sociales pour les rendre plus accessibles et équitables.

Pourquoi s'intéresser à ce que font les municipalités ?

Au moins trois raisons justifient la pertinence d'une réflexion sur le rôle des municipalités concernant l'accueil, l'insertion et l'inclusion des personnes issues de l'immigration et des minorités ethnoculturelles.

Premièrement, l'accueil, l'insertion et l'inclusion doivent aujourd'hui être envisagés comme un « problème public global » qui transcende la répartition des compétences constitutionnelles à l'intérieur d'un même État (Blank 2010). Dans les vingt dernières années, un véritable « tournant local » de la politique d'intégration a été constaté dans la littérature scientifique (Caponio, Scholten et Zapata-Barrero 2018). Au Canada, on peut affirmer que ces domaines d'action publique ne représentent plus la chasse gardée des gouvernements fédéral et provinciaux. Le nouveau rôle incombant aux

municipalités s'explique ici par le délestage de certaines responsabilités par les pouvoirs publics provinciaux et fédéral, mais aussi par la nécessité de répondre localement à des enjeux concrets qui se posent sur leur territoire.

Deuxièmement, plusieurs villes québécoises ont développé aujourd'hui une intervention relativement structurée dans ces domaines, surtout en ce qui concerne le renforcement de relations interculturelles harmonieuses (White et Frozzini 2022). En 2022, près de 65 organismes municipaux comptaient une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) (Secrétariat du Conseil du trésor 2023, p. 243). Si les grands centres urbains de la province disposent presque tous d'énoncés de politique et de plans d'action sur ces questions, les moyennes et petites localités commencent à se doter elles aussi de tels instruments (Vatz Laarroussi, Bernier et Guilbert 2013).

Troisièmement, on assiste dans de nombreux pays à une politisation croissante de l'immigration et à un durcissement des politiques publiques des États à ce sujet. Le Québec n'échappe pas à cette dynamique lorsqu'une grande part de sa classe politique impute à l'immigration des problèmes structurels et historiques tels que le déclin de la langue française et la crise du logement. De tels discours officiels peuvent avoir un effet négatif sur l'attachement des personnes immigrantes à la nation québécoise (Bilodeau et Turgeon 2023). Comme les États semblent englués dans cette rhétorique peu inclusive, on doit considérer l'énorme potentiel de la ville comme espace d'appartenance pour les minorités ethnoculturelles (Corijn 2019).

Quelles responsabilités assument les municipalités ?

Sur le plan institutionnel, les municipalités québécoises naviguent entre autonomie et contraintes en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion. Elles assument aujourd'hui une double responsabilité : celle qu'elles se reconnaissent envers leur population et celle que leur confie le gouvernement québécois.

Une responsabilité d'agir face aux enjeux

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi certaines villes ont choisi de développer une intervention en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion, parfois en utilisant leurs propres ressources financières limitées. C'est souvent le cas des municipalités dont la population est culturellement diversifiée et dont la taille permet une relative capacité institutionnelle, comme Laval et Montréal. D'autres le font de manière plus ou moins pragmatique, en réponse aux enjeux et aux « crises » qu'elles doivent solutionner, notamment face à l'inaction du gouvernement du Québec. Un bon exemple est donné par l'accueil des personnes réfugiées syriennes en 2015 à Gatineau, où la ville a joué un rôle important dans la coordination des divers acteurs et actrices sur le terrain (Dauphin et Veronis 2020).

Dépendantes sur le plan fiscal de l'impôt foncier, les municipalités ont traditionnellement eu la responsabilité d'offrir des services à la propriété plutôt qu'à la personne (Union des municipalités du Québec [UMQ] 2012). Avant de s'occuper des enjeux touchant les personnes immigrantes, elles doivent par exemple remplir leurs obligations relativement à la collecte des déchets et au déneigement. Cela explique pourquoi, lorsqu'elles rencontrent des difficultés budgétaires, les municipalités privilégient les

coupes dans les matières sociales. Par exemple, dans un tel contexte, autour de 2006, Montréal a revu à la baisse les activités et les opérations de sa Direction des affaires interculturelles, afin de se recentrer sur les missions municipales classiques.

Toutefois, force est de constater que le secteur municipal tend graduellement à rompre avec la conception étroite et dépassée voulant que les villes doivent se cantonner à leurs mandats traditionnels de services à la propriété. C'est d'ailleurs ce qu'affirme l'ancien maire de Gatineau, Maxime Pedneault-Jobin (2023), selon qui une part grandissante de la classe politique municipale estime désormais légitime d'intervenir au-delà de leurs responsabilités traditionnelles. Il donne l'exemple de municipalités comme la sienne, qui ont misé sur des services d'accueil afin d'assurer une meilleure cohésion sociale.

Une responsabilité déléguée par Québec

Les municipalités québécoises disposent d'une responsabilité déléguée par le gouvernement provincial en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion des immigrant·es et des minorités ethnoculturelles (Chiasson et Koji 2011).

Au Canada, l'immigration est une compétence concurrente entre les gouvernements fédéral et provinciaux. À l'issue de la signature d'une série d'ententes entre 1971 et 1991, le Québec en est venu à assumer une compétence quasi exclusive en intégration des immigrant·es sur son territoire (Paquet 2016). Au tournant des années 2000, la province a invité ses municipalités à prendre part à sa politique par le biais d'ententes de services négociées à la pièce. Si la première a été conclue en 1999 avec Montréal, d'autres municipalités ont ensuite suivi l'exemple de la métropole, comme Québec en 2001, Laval en 2003 et Gatineau en 2008.

Initialement de nature ponctuelle et variable, ces ententes sont normées depuis 2012 dans le cadre de programmes du ministère québécois responsable de l'immigration. Le Programme Mobilité-Diversité (PMD), remplacé en 2020 par le Programme d'appui aux collectivités (PAC), avait pour objectif d'« appuyer les municipalités [...] dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. [Il] est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles » (MIFI 2019, p. 1). Ces ententes soutiennent la mise en œuvre de plans d'action locaux, qui doivent tenir compte des orientations gouvernementales et être approuvés par le ministère. En s'appuyant sur leur fine connaissance de leur milieu, les municipalités redistribuent le financement qu'elles perçoivent vers des initiatives du secteur communautaire.

Le rôle des municipalités concernant l'accueil, l'insertion et l'inclusion a été reconnu par le gouvernement québécois dans la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*. Dans celle-ci, il affirme vouloir « mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités [...] afin d'améliorer les conditions d'accueil et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes de même que la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines » (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2015, p. 47). Toutefois, la volonté de faire des villes de véritables « partenaires en intégration » se heurte notamment à la réticence du gouvernement québécois à leur accorder les moyens et l'espace nécessaires pour assumer ce rôle, jugeant sans doute que cela ne sert pas ses intérêts immédiats.

Que font concrètement les municipalités?

Les municipalités québécoises interviennent dans une grande variété de domaines pour favoriser l'accueil, l'insertion et l'inclusion. Leur action peut être comprise à la lumière d'un ensemble d'initiatives classées selon quatre grands paramètres institutionnels inspirés des recherches de la politologue Aude-Claire Fourot (2013) : (1) les relations municipales-provinciales et intermunicipales; (2) le discours municipal; (3) l'adaptation de l'organisation municipale; (4) les relations de la municipalité avec la société civile et la population.

Les relations municipales-provinciales et intermunicipales

Le premier paramètre concerne les relations des villes entre elles et avec le gouvernement québécois en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion. Outre la signature d'ententes avec le MIFI, plusieurs municipalités prennent part à des réseaux québécois, canadiens et internationaux sur ces thèmes. Une vingtaine d'entre elles sont membres du Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI), qui offre depuis 2011 un lieu de concertation pour les professionnel·les travaillant sur ces dossiers. Une vingtaine de villes participent aussi à la section canadienne de la Coalition des municipalités inclusives et, à l'international, plusieurs autres font partie d'un programme du Conseil de l'Europe. Bien que la participation à ces réseaux soit avant tout symbolique, elle favorise néanmoins l'émulation de pratiques inspirantes.

En parallèle à leur mise en réseau, les villes contribuent aux activités de consultation organisées par l'Assemblée nationale sur les questions liées à l'immigration et, plus généralement, au vivre-ensemble. Par exemple,

dans les dernières décennies, la Ville de Montréal a déposé plusieurs mémoires en commission parlementaire sur divers projets de loi concernant la laïcité de l'État et la langue française, et s'est avérée être une partenaire constructive et critique. Tout comme l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la métropole est au rang des abonnées lors des consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration, afin de donner son avis sur les seuils d'admission des résident·es permanent·es. Toutefois, ce mécanisme montre ses limites, les municipalités n'ayant ni réelle voix au chapitre ni influence significative sur le processus décisionnel.

Le discours municipal

Le deuxième paramètre concerne la conception qu'a une municipalité de l'immigration et des minorités ethnoculturelles et de la façon de les prendre en compte dans son offre de services. Cette vision est perceptible dans le discours politique des élu·es municipaux, mais aussi dans les énoncés de politique et les plans d'action qui précisent les orientations des villes. Une municipalité adoptant une approche universaliste, voire assimilationniste, présente l'intégration comme un processus où il est attendu que les immigrant·es abandonnent leurs traits culturels d'origine pour se fondre dans la société d'accueil. Cette philosophie a été préconisée pendant plusieurs années à Laval, afin de lutter contre la soi-disant propension au repli identitaire des minorités ethnoculturelles (Fourot 2011). Cela a amené la municipalité à ne soutenir que les organismes communautaires dont les services ne reposaient pas sur des critères ethnoculturels ou religieux.

En comparaison, Montréal adopte une approche de type multiculturaliste, qui met

en avant la diversité ethnoculturelle comme une richesse et un élément clé de son identité, souvent même en faisant abstraction d'un quelconque ancrage national (Carpentier 2022). La municipalité a adopté en 2019 la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, qui est destinée spécialement aux personnes sans statut ou à statut précaire. L'approche montréalaise se fonde aussi sur d'importants énoncés de principes, dont la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale en 1989 et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble en 2015. Dans les dernières années, d'autres municipalités ont formalisé leur adhésion à des approches misant sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Un écart grandissant est observable entre le discours nationaliste du gouvernement québécois sur l'intégration et le discours d'ouverture préconisé par plusieurs grandes villes.

L'adaptation de l'organisation municipale

Le troisième paramètre de l'action municipale en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion concerne l'adaptation des structures administratives et politiques à la diversité ethnoculturelle. Cette reconnaissance peut être réalisée sur le plan de l'administration publique, avec l'établissement d'organes spécialisés dotés de ressources budgétaires et humaines. Montréal a été pionnière en la matière avec la constitution dès 1988 d'un Bureau interculturel de Montréal. Plus récemment en 2021, la métropole a également mis sur pied le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques.

De nombreuses municipalités se sont dotées de comités internes visant la coordination entre plusieurs services, afin que les questions liées à l'immigration soient traitées de manière transversale. C'est notamment le cas de

Sherbrooke avec son Comité des relations interculturelles et de la diversité. D'autres villes ont aussi élaboré des formations destinées aux membres de leur personnel, comme celles de Gatineau en efficacité interculturelle. Afin d'assurer une plus grande représentativité des personnes issues de l'immigration dans leur administration publique, des villes comme Brossard, Montréal et Sherbrooke, ont mis en œuvre des programmes de parrainage professionnel.

En parallèle, la prise en compte des enjeux associés à l'immigration peut aussi être de nature politique. À l'instar de Montréal qui a attribué la responsabilité du dossier des relations interculturelles à un·e élu·e de son comité exécutif à la fin des années 1980, Longueuil a fait de même, en 2021, concernant l'immigration et les relations interculturelles. Ce faisant, ces municipalités viennent reconnaître ces domaines comme de véritables champs d'action municipaux. Néanmoins, il est indéniable que l'adaptation sur les plans administratif et politique des villes face à l'immigration reste encore aujourd'hui l'apanage des plus grandes, dotées de ressources matérielles et humaines significatives.

Les relations de la municipalité avec la société civile et la population

Finalement, le quatrième paramètre concerne les relations des villes avec la société civile organisée et les personnes résidant sur leur territoire. D'abord, les pouvoirs locaux jouent un rôle important concernant la concertation et le soutien du secteur communautaire. Par exemple, Gatineau et Laval ont toutes les deux créé en 2020 des tables de concertation sur l'immigration et l'inclusion afin d'assurer une meilleure coordination des différentes initiatives et la mise en réseau des multiples acteurs. Des

viles mettent aussi à la disposition de petits organismes à but non lucratif des appels à projets, comme la métropole avec le Programme Montréal Interculturel qui vise à financer des initiatives dans les domaines de la valorisation de la diversité ethnoculturelle, du rapprochement interculturel et de la lutte contre le racisme.

Les municipalités développent une série d'initiatives à l'intention de leur population issue de l'immigration. Elles mettent en place des instances consultatives afin de recueillir l'avis de résident·es issu·es de l'immigration sur les enjeux qui les concernent et organisent des activités ponctuelles de consultation, comme le Forum citoyen pour un meilleur vivre-ensemble de Québec en 2016. Elles sensibilisent également leur population, notamment à travers des événements comme la Semaine sherbrookoise des relations interculturelles. Elles partagent aussi de l'information avec les personnes nouvellement arrivées en envoyant, par exemple, des membres de leur personnel présenter les services municipaux dans les classes de francisation ou en publiant des guides d'accueil. Ainsi, les municipalités déploient de multiples initiatives pour mobiliser les parties prenantes et impliquer leur population dans la création de milieux de vie inclusifs et accueillants.

Quels défis rencontrent les municipalités ?

Les municipalités québécoises rencontrent plusieurs défis structurels dans le développement et la consolidation de leur action publique en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion. À cet égard, la concertation intermunicipale et Les relations partenariales des villes avec le gouvernement du Québec méritent une attention particulière.

Les relations partenariales avec Québec

Un premier défi concerne les relations partenariales entre les municipalités et le gouvernement québécois, ainsi que le cadre normatif offert par ce dernier. D'une part, les pouvoirs locaux ont souvent l'impression que les ententes conclues avec le MIFI dans le cadre du PAC suivent un mode de gouvernance hiérarchique et axé sur le contrôle, ce qui ne correspond pas tout à fait à une approche partenariale respectueuse de l'autonomie des parties (Frozzini 2024). En guise d'illustration, le MIFI a interdit à des villes de soutenir des initiatives visant la lutte contre le racisme systémique, car le gouvernement provincial ne reconnaît pas ce phénomène. D'autre part, des situations témoignent de divergences entre ces deux échelles quant aux orientations normatives à poursuivre en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion, l'approche québécoise suivant une logique ouvertement nationaliste alors que certaines villes préfèrent une conception multiculturaliste. Une illustration frappante réside dans l'opposition de Montréal à l'endroit de dispositions des lois sur la laïcité de l'État et la langue française, notamment l'interdiction du port de signes religieux pour certaines catégories d'emploi et l'exigence de communication exclusivement en français (Carpentier 2022).

Le gouvernement québécois gagnerait à se donner plus de flexibilité dans ses relations partenariales avec ses municipalités. La *Loi sur les compétences municipales* pourrait être modifiée afin de leur reconnaître un rôle officiel en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion, afin que l'ensemble des élu·es à cette échelle se sentent concerné·es. Adopter un mode de gouvernance horizontal et axé sur la codécision dans la négociation et le suivi des ententes, comme celles accordées en vertu du PAC, constitue également une avenue prometteuse. Toutefois,

pour assurer la cohérence de son action, Québec doit absolument clarifier son discours et ses objectifs sur les questions touchant l'immigration et le vivre-ensemble. Pour ce faire, formaliser le modèle québécois d'interculturalisme par le biais d'une loi-cadre s'impose, ce qui doterait enfin les ministères et organismes publics d'une vision et de normes partagées.

La concertation intermunicipale

Un deuxième défi concerne la collaboration et la coordination intermunicipales en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion. D'une part, il n'existe pas de forums structurés où les élu·es du milieu municipal peuvent travailler ensemble sur ces dossiers, que ce soit pour échanger sur leurs bonnes pratiques, créer des partenariats ou préparer des revendications communes. Parmi les dix commissions permanentes de l'UMQ, aucune ne traite directement de l'accueil, l'insertion et l'inclusion. Bien que la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire aborde la question des « communautés culturelles », ce thème figure parmi plusieurs autres et occupe une place secondaire. D'autre part, les rares espaces de partage sont informels, composés de professionnel·les et ont une portée relativement limitée. Par exemple, le RÉMIRI compte un peu moins d'une vingtaine de municipalités membres et ne dispose d'aucune ressource humaine et financière pour assurer ses activités. Le Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ), reconnu pour son approche novatrice en développement des compétences interculturelles, éprouve des difficultés à répondre efficacement à la demande et aux besoins, notamment en raison du financement insuffisant accordé par le MIFI.

Afin de reconnaître le rôle de plus en plus important du milieu municipal en matière d'accueil, d'insertion et d'inclusion, l'UMQ pourrait dédier une toute nouvelle commission permanente exclusivement à ces enjeux. Dans un contexte où le gouvernement québécois a pour objectifs affichés la régionalisation de l'immigration et la participation des collectivités locales à la promotion du français, les municipalités gagneraient à se mobiliser davantage et à prendre la place qui leur revient. Une autre avenue à explorer serait la création par le MIFI d'une instance de concertation réunissant l'ensemble des villes avec lesquelles il a signé une entente de services. Une telle structure favoriserait notamment les échanges et l'émulation de pratiques locales inspirantes. Enfin, le MIFI et le ministère des Affaires municipales du Québec pourraient renforcer leur soutien aux initiatives, infrastructures et réseaux visant la coopération intermunicipale sur les thèmes associés à l'immigration, comme le GEDCIQ.

Conclusion

J'ai montré dans ce texte que les municipalités québécoises dépassent aujourd'hui le cadre de leurs responsabilités traditionnelles pour travailler à l'accueil, l'insertion et l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Même si leurs capacités d'intervention sont relativement limitées par des contraintes institutionnelles et budgétaires, un large éventail de pistes à emprunter existe pour exploiter encore plus leur potentiel d'intervention à ce chapitre. Il est nécessaire de repenser l'approche partenariale entre le gouvernement provincial et les municipalités en matière d'intégration, un exercice qui serait facilité par la formalisation d'un modèle d'intégration et de

vivre-ensemble pluraliste et adapté au contexte national québécois.

À l'heure où les discours politiques sur l'immigration tendent à se durcir dans plusieurs pays, les villes ont le potentiel d'offrir une autre avenue positive comme espaces d'appartenance et de solidarité pour les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles. Leur rôle, bien que souvent marginalisé dans le débat public, mérite ainsi une attention accrue de la part de la communauté de recherche, de la classe politique et du grand public. Loin d'être de simples exécutantes ou créatures provinciales, les municipalités sont des gouvernements de proximité, des laboratoires d'idées et des leviers essentiels pour bâtir un Québec plus ouvert et inclusif.

Notice biographique

David Carpentier est doctorant à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur les politiques d'insertion et d'inclusion des immigrant-es et des minorités ethnoculturelles, selon une perspective de gouvernance multi-niveaux. Il est l'auteur du livre *La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes* (PUQ, 2022).

Références

Bilodeau, A., et Turgeon, L., (2023). *Débats sur la laïcité et sentiment d'appartenance chez les immigrants racisés au Québec : Mieux comprendre l'impact des « événements focalisateurs »*. *Revue canadienne de science politique*. 56(2), 349-371.

Blank, Y., (2010). *Federalism, Subsidiarity, and the Role of Local Governments in an Age of Global Multilevel Governance*. *Fordham Urban Law Journal*. 37(2), 509-559.

Caponio, T., Scholten, P., et Zapata-Barrero, R., dir., (2018). *The Routledge Handbook of the Governance of Migration and Diversity in Cities*. London : Routledge.

Carpentier, D., (2022). *La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Carpentier, D., et Fourot, A.-C., (2024). *Immigration et accueil*. Dans : S. Breux et A. Mévellec, dir. *Dictionnaire politique de la scène municipale québécoise*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Chiasson, G., et Koji, J., (2011). *Quebec Immigrant Settlement Policy and Municipalities: Fine-tuning a Provincial Template*. Dans : R. Young et R. Tolley, dir. *Immigrant Settlement Policy in Canadian Municipalities*. Montréal/Kingston : McGill-Queen's University Press. p. 148-191.

Corijn, É., (2019). *Une ville n'est pas un pays. Plaidoyer pour la révolution urbaine*. Bruxelles : SAMSA Éditions.

Dauphin, A., et Veronis, L., (2020). *Expérience de réinstallation des réfugiés syriens à Gatineau au Québec*. *Revue européenne des migrations internationales*. 36(2-3), 185-209.

Fourot, A.-C., (2013). *L'intégration des immigrants : cinquante ans d'action publique locale*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

- Fourot, A.-C., (2011). *Immigrants en banlieue et politiques publiques municipales : le cas lavallois (Québec, Canada)*. Administration publique du Canada. 54(1), 97-119.
- Frozzini, J., (2024). *System Intertwining and Immigration Action Plans: The Case of a Provincial Funding Program in Quebec (Canada)*. *Humans*. 4(1), 50-65.
- Mévellec, A., Chiasson, G., et Fournis, Y., (2017). De « créatures du gouvernement » à « gouvernements de proximité » : la trajectoire sinueuse des municipalités québécoises. *Revue française d'administration publique*. 2(162), 339-352.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, (2019). *Programme Mobilisation-Diversité*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, (2015). *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Paquet, M., (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Pedneault-Jobin, M., (2023). *Libérer les villes. Pour une réforme du monde municipal*. Montréal : Éditions XYZ.
- Secrétariat du Conseil du trésor, (2023). *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes 2023-2024*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Union des municipalités du Québec, (2012). *Livre blanc municipal : L'avenir a un lieu*. [Consulté le 19 janvier 2025]. Disponible sur : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/livreblancfev2013-1.pdf>
- Vatz Laaroussi, M., Bernier, E., et Guilbert, L., dir., (2013). *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants : Questions identitaires et stratégies régionales*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- White, B. W., et Frozzini, J., dir., (2022). *Les villes interculturelles au Québec : pratiques d'inclusion en contexte pluriethnique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.